



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Nombre de membres :

Conseillers : 29	L'an deux mil vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-sept novembre deux mil vingt-quatre.
Présents : 21	
Excusé : 1	
Pouvoirs : 7	

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET
Madame Claudine DE RIVAS a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Monsieur Julien DETREZ



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Catherine STEKELOROM est désignée secrétaire de séance.

Décisions du Maire

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2024.

Délibération n° 2024-76 : Finances - Décision modificative n°2

Marie-Aude PEZERIL

Nous devons apporter quelques modifications au budget primitif de l'année 2024. En section de fonctionnement, les modifications s'élèvent au total à 3 215 €. Dans le détail, l'optimisation des dépenses nous a permis de minorer le chapitre 11 de 71 250 €. Il s'agit de la diminution du nombre de repas par rapport aux prévisions, car nous avons prévu la livraison des logements sociaux, de la Sainte-Victoire un peu plus tôt dans l'année, mais ces derniers ont pris du retard. Nous avons donc augmenté le nombre de repas aux cantines et au centre aéré. Nous avons également diminué les achats de spectacles. Nous avons aussi une taxe sur les logements vacants qui est due sur le foncier de la Fontaine du Loup, s'élevant à 2 100,00 €. La Métropole Aix-Marseille-Provence a créé une redevance spéciale spécifique des déchets communaux, actée par la délibération 2024-40 du Conseil municipal, pour un montant de 7 270 €. Nous avons également un reversement de restitution de contribution directe, avec une augmentation de 2 003 €. Nous avons aussi un ajustement des intérêts versés sur l'emprunt en raison de la valorisation de l'indice Euribor, soit un montant supérieur à 410,00 €. Nous devons restituer une taxe forfaitaire sur des terrains devenus constructibles, imposée en 2022. Cette taxe était surévaluée par les services fiscaux, il s'agit d'une taxe d'aménagement d'un montant de 65 622 €. Enfin, nous avons une diminution du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, de 3 215 €.

En section d'investissement, nous avons une diminution des subventions versées par le SMED, ainsi que dans le cadre de l'opération façade. À la fin de l'année, la réalisation de ces différents dossiers n'a pas encore abouti. Ces dépenses seront donc inscrites au budget 2025. Nous avons une immobilisation corporelle des crédits initialement prévus pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de la ferme du Ranquet, qui seront affectés à la réalisation de divers travaux pour un montant de 160 000 €. Nous avons aussi un gros montant d'immobilisation en cours de dépenses, soit 1 560 000 €, pour les travaux de la place Neuve, lot VRD. Cette opération sera en partie financée par la réaffectation des crédits non utilisés mentionnés précédemment, ainsi que par des subventions et un éventuel emprunt. Concernant les subventions, dans le cadre du contrat départemental pour la transition écologique 2024-2025, nous inscrivons la participation pour la réalisation des travaux de la place Neuve à hauteur de 644 000 €. Pour équilibrer le budget, nous inscrivons un emprunt de 600 000 €, mais cet emprunt ne sera pas réalisé, car il sera compensé par des subventions que nous ne pouvons actuellement pas inscrire au budget, faute



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

de notification. Enfin, la commune a signé une convention de délégation de maîtrise d'œuvre avec le Conservatoire du littoral pour la réhabilitation de la ferme du Ranquet, pour un montant de 1 080 000 € TTC. Cette opération nécessitera la création d'une opération sous mandat, qui devrait se réaliser sur six ans et fera l'objet d'une annexe budgétaire, les opérations budgétaires s'équilibrant donc tant en dépenses qu'en recettes.

Vincent GOYET

Deux petites précisions. D'abord, sur la taxe sur les logements vacants, pour informer l'ensemble de l'Assemblée et de nos co-citoyens, car j'ai été interpellé sur ce sujet : cette taxe n'est pas communale. Ce n'est pas nous qui avons décidé d'augmenter son taux. La commune de Saint-Mitre-les-Remparts est en zone tendue en matière de logement, et l'État applique un taux de 17 % la première année et un taux doublé la deuxième année. Cela a conduit certains particuliers, et aussi la commune, à être frappés d'une taxe plus élevée. Nous avons encore, au 1er janvier 2024, un logement vacant qui n'avait pas été mobilisé. C'est donc l'État, via ce dispositif, qui augmente le taux, et non la commune.

Deuxième remarque : cela concerne les investissements pour lesquels nous avons une décision modificative substantielle. Celle-ci traduit la légère anticipation de certains travaux d'investissement qui doivent débuter en janvier. Je parle évidemment de la rénovation de notre cœur de village, qui a fait l'objet de concertations et de travaux préparatoires. Ce projet, que nous verrons plus en détail au point numéro 2, est l'un des grands sujets d'investissement. Nous serons amenés à nous prononcer tout à l'heure pour une demande de subvention départementale. Le département nous répondra le 13 décembre par un vote, et j'espère qu'il sera favorable pour soutenir financièrement ces projets, afin que nous puissions démarrer comme prévu. Ce n'est que parce que nous n'avons pas encore la notification du département concernant cette demande de subvention que nous avons été amenés, pour des raisons comptables, à présenter cette opération sous forme d'un emprunt. Mais je tiens à préciser que cet emprunt ne sera pas réellement effectué, il est uniquement présenté ici à titre comptable. Je voulais faire ces précisions car elles sont importantes et ont pu attirer votre attention.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-77 : Finances - Demande d'aide financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre d'un contrat départemental pour la transition écologique 2024 /2025

Vincent GOYET

Nous vous présentons, avec ce projet numéro 2, la demande d'aide financière de la commune de Saint-Mitre-Les-Remparts au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du fameux Contrat Départemental pour la Transition Écologique 2024-2025, donc ce CDTE. C'est le contrat qui fait suite à ce qui était auparavant le CDDA. Aujourd'hui, le département a souhaité verdir considérablement son aide aux communes à travers ce dispositif, pour lequel il nous est demandé de produire des pièces relativement détaillées qui traduisent l'engagement de la commune en matière environnementale. Les projets inscrits, pour lesquels nous allons donc voter ce soir cette



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

demande d'aide financière, sont indiqués pour 2024-2025. Mais évidemment, nous sommes aujourd'hui début décembre 2024, donc la première tranche court jusqu'au début décembre 2025, puis la deuxième tranche jusqu'à début 2026. En sachant que le département nous laisse 3 années à chaque fois pour réaliser chacune de ces tranches, nous sommes donc, si nous votons ce soir une demande d'aide pour un contrat 2024-2025, avec la possibilité de réaliser ces projets jusqu'en décembre 2027. C'est quand même un certain nombre d'enjeux budgétaires, et le département nous a demandé d'adopter cette présentation, ce soir. Nous allons maintenant entrer dans le détail de ces différents projets : Nous avons deux tableaux. D'abord, la première partie pour la première tranche du contrat, avec les travaux de végétalisation et de réaménagement de notre place Neuve, mais aussi la renaturation de notre centre historique, de notre intra-muros. En deuxième point, la création d'un parc paysager intergénérationnel dans le quartier de Varage, qui a aussi donné lieu à une concertation avec un certain nombre de riverains. Enfin, nous sollicitons ainsi non seulement le Conseil départemental à hauteur de 1 000 000 €, mais d'autres financements sont prévus pour 470 000 €, avec un autofinancement de la commune global à hauteur de 630 000 €, pour un total hors taxes sur ces deux chantiers d'environ 2 100 000 €. Et vous avez surtout, un tableau qui retrace l'ensemble du CDTE qui est présenté au département, avec au-delà de cette première tranche, une deuxième tranche qui comprend également la rénovation énergétique de l'enveloppe du groupe scolaire Jean Rostand, avec un montant prévisionnel de plus de 1 000 000 € pour la rénovation de ce groupe scolaire. Je rappelle par ailleurs que nous avons cet été obtenu du préfet l'attribution de 176 000 € au titre du Fonds vert. Cela fait partie des discussions positives que nous avons eues avec les services de l'État depuis un certain nombre de mois maintenant. Il est également prévu des travaux concernant la rénovation de notre complexe sportif, car nous avons à la fois besoin de changer le synthétique de notre terrain principal de football, qui a fait son temps, puisque cela fait maintenant une quinzaine d'années qu'il a été réalisé. En général, ces terrains ont une durée de vie d'une dizaine d'années. Il va donc être nécessaire de le changer. Par ailleurs, on va pouvoir modifier, en particulier, ces petites billes en caoutchouc qui ont pu, pendant un certain temps, faire polémique dans l'opinion publique. Pas spécifiquement à Saint-Mitre, mais de façon plus vaste. On n'a jamais vraiment eu de confirmation de la dangerosité de ces billes, mais le renouvellement de notre terrain sera l'occasion de ne plus avoir recours à ces billes issues de pneus. De plus, nous allons avoir besoin de remettre à jour nos courts de tennis, qui présentent des problèmes structurels, que beaucoup de pratiquants ont pu constater. Cela a conduit à devoir neutraliser un des courts pendant quelques mois, le temps de réaliser des travaux d'urgence. Mais des travaux plus en profondeur seront nécessaires. Et là encore, bien que cela ne figure pas spécifiquement sur la délibération, il est prévu de compléter l'opération par une couverture partielle de ces courts de tennis, avec des panneaux photovoltaïques qui viendront autofinancer cette couverture. Cela s'inscrit dans une volonté d'utiliser tous les outils existants pour accélérer le renouvellement de nos équipements collectifs. En tout, nous avons un contrat départemental qui se monte à 4,6 millions d'euros. Par comparaison, le CDDA sur 3 ans voté en 2016 avait atteint, de mémoire, un montant d'environ 6 000 000 €. Aujourd'hui, nous sollicitons le département sur un montant inférieur à celui de l'époque, avec la volonté, bien sûr, de mieux maîtriser la durée des travaux, car à l'époque, nous avons dépassé les 3 années. Je vous avais dit qu'il fallait réaliser chaque tranche dans un temps limité. L'objectif aujourd'hui, dans un contexte où l'argent public se fait rare, est de bien maîtriser ces travaux, pour pouvoir, le cas échéant, recontracter un nouveau contrat avec le département. Mais dans un premier temps, il est important que nous puissions déjà tenir la temporalité sur ces travaux, avec des montants qui sont non négligeables et pour lesquels le département devrait nous apporter son soutien d'ici quelques jours.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Voilà pour la présentation globale. J'ai essayé d'être aussi exhaustif que possible, de prendre le temps car ce sont des projets importants pour la commune. Nous faisons le maximum pour être dans les temps et démarrer les travaux sur le cœur de village en janvier. Nous aurons un conseil municipal début d'année pour attribuer les différents lots. Aujourd'hui, les entreprises sont en cours de réponse, et nous espérons que 2025 sera une belle année de réalisations pour l'ensemble de notre commune et de notre population. Voilà pour cette présentation. Je laisse maintenant place au débat. Toutes les remarques sont les bienvenues, ainsi que les questions ou commentaires sur ce CDTE, cette demande d'aide financière au département.

Jean-Claude METHEL

Monsieur le Maire, juste une petite question. J'ai entendu parler des courts de tennis et vous avez évoqué la couverture avec des panneaux photovoltaïques. Je me pose une question : quel est le but de cette démarche ?

Vincent GOYET

Nous sommes une commune où effectivement aucun de nos courts n'est fermé aujourd'hui, donc on a une fréquentation qui est limitée, évidemment. On a la chance d'avoir beaucoup de temps, mais on a aussi des moments où les courts sont moins accessibles parce qu'ils sont dangereux, parce qu'il pleut, ils sont glissants. L'objectif pour nous, c'est de pouvoir apporter une réponse à cette problématique et sur cet enjeu. Nous avons trouvé des partenaires et un montage financier qui consiste à financer la couverture. Avec un partenaire qui vient réaliser cela et qui, en échange de l'installation de panneaux photovoltaïques, va nous rétrocéder immédiatement l'équipement concernant évidemment la partie couverture. Lui, pendant un certain temps, va pouvoir récupérer le montant de l'électricité produite. En somme, c'est ainsi : on pourrait très bien se dire que la commune pourrait le faire elle-même et récupérer le financement, mais cela nécessiterait un investissement important. C'est une façon d'accélérer les projets, de compléter nos équipements collectifs, de répondre à un besoin sans que la commune ait besoin de supporter l'investissement. Nous avons bien d'autres projets à financer, y compris en matière énergétique. On l'a évoqué, notamment concernant le projet Rostand où nous aurons par la suite un projet d'équipement, un groupe scolaire avec des panneaux photovoltaïques pour répondre dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective aux besoins de la commune. Mais concernant cet équipement spécifique, les courts de tennis, on agit comme un accélérateur, et cela peut être porté par un tiers qui va à la fois réaliser la couverture et sans que cela ne coûte rien à la collectivité.

Jean-Claude METHEL

Si j'ai bien compris, il y a donc un partenaire qui vient installer des panneaux ?

Vincent GOYET

Il n'est pas encore identifié



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Jean-Claude METHEL

Donc, cette société, cette personne, ce partenaire, met à disposition une installation dont le propriétaire, ce sera la commune. Et donc la production sera donc restituée à l'installateur. Je suppose qu'il y aura un bail, une sorte de contrat. Je suppose qu'il y aura une durée. Quelle est cette durée ? Juste un dernier point : le produit financier qui va être obtenu grâce à cet investissement fourni par l'extérieur, c'est pour louer, donc, à l'entretien des courts de tennis ?

Vincent GOYET

Non, pas du tout. L'installateur, donc aujourd'hui, c'est le principe, mais il n'y a pas encore de durée de concession identifiée. C'est simplement le principe qui est prévu. Cela a été aussi une façon pour nous de justifier auprès du département que nous sommes bien dans un projet en intégrant cette dimension qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. En l'occurrence, ici, celui qui va construire cet équipement en assume le montant de l'investissement et le finance, en récupérant tous les ans le produit de la vente d'électricité, directement dans le cadre d'un contrat qu'il aura lui-même avec un fournisseur d'énergie, avec ENEDIS. La commune ne joue pas d'intermédiaire entre ce futur constructeur et le fournisseur d'énergie.

Jean-Claude METHEL

Qui assurera l'entretien de ce matériel ?

Vincent GOYET

Pour la partie photovoltaïque, ce sera l'investisseur. Pour la partie couverture, c'est-à-dire la structure de la couverture, ce sera la commune. Voilà, après, on verra au moment des appels d'offres. Si nous arrivons à gérer cela, à obtenir une proposition plus qualitative de la part des entreprises qui se positionneront. Mais nous n'avons pas encore lancé le marché sur ce sujet. Nous avons simplement vérifié que ce genre d'équipement est déjà réalisé dans d'autres communes, et nous nous disons que ce serait intéressant d'en faire profiter aussi la commune de Saint-Mitre pour accélérer le renouvellement d'équipements et compléter nos équipements collectifs.

Adopté à l'Unanimité



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Délibération n°2024-78 : Finances - Budget Principal- Admission en non-valeur et créances éteintes sur exercices antérieurs

Marie-Aude PEZERIL

Les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré des volants s'effectuer, aucun recouvrement n'a pu être obtenu car les montants étaient inférieurs au seuil de poursuites ou des changements d'adresse. On ne peut pas retrouver les personnes. Il est à préciser que la mission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement. Et concernant les créances éteintes celles-ci, on constate l'extinction de ces créances définitivement effacées consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire. On ne pourra donc plus tenter d'action de recouvrement. Donc nous avons en créances admises en non-valeur un montant de 3742,46€ et en créances éteintes 4760€ soit un total de 6358,46€.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-79 : Finances - Vote d'une subvention à l'Association Équipes St Vincent de Martigues - Exercice 2024

Catherine STEKELOROM

L'association Équipe Saint Vincent a pour mission d'agir, pour aider toutes les personnes qui ont des situations de souffrance, de pauvreté et d'injustice et qui subissent toute forme de détresse matérielle.

Cette association est un partenaire très important avec lequel l'équipe du CCAS travaille pour accompagner nos familles en difficulté, que ce soit pour un soutien alimentaire, un soutien vestimentaire ou social. Nous demandons au Conseil municipal d'approuver la décision d'attribuer une subvention d'un montant de 900€ à l'association afin de soutenir ces actions.

Denis BARROERO

Oui, juste une question. Est-ce qu'il y a des membres du conseil, membres de cette association ?

Vincent GOYET

Non, parce qu'évidemment. Si ça avait été le cas, il aurait fallu ne pas voter.

Adopté à l'Unanimité



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Délibération n°2024-80 : Finances - Vote d'une avance sur subvention à l'Association football Club de Saint Mitre les Remparts- Exercice 2025

Thierry BAZZALI

Je vous demande d'accorder une subvention au titre de l'exercice 2025 à l'association de Football Club de Saint-Mitre-les-Remparts pour un montant de 10 000 € pour leur éviter les difficultés de financement, le montant définitif de la dite subvention sera arrêté en même temps que le vote du budget primitif 2025 et inclura le montant déjà versé.

Vincent GOYET

D'habitude on fait les avances de subvention plutôt au mois de janvier. Là on anticipe dès le mois de décembre.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-81 : Finances - Vote d'une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Exercice 2025

Catherine STEKELOROM

Afin de permettre au CCAS de continuer ses activités dès le mois de janvier 2025, il convient de voter une avance sur la subvention 2025, il est demandé au Conseil municipal donc d'accorder cette avance sur subvention au titre de l'exercice 2025 au CCAS d'un montant de 300 000 €. Je précise que Monsieur le Maire ainsi que les membres du Conseil d'administration du CCAS ne prendront pas part au vote. Je laisse le soin à Monsieur Marlot de présider le vote.

Monsieur Stéphane MARLOT, deuxième Adjoint, préside la séance :

Monsieur Le Maire, président de droit du Centre Communal d'Action Sociale ; Mesdames Catherine STEKELOROM, Claudine DE RIVAS, Mireille GOYET, Marie-Aude PEZERIL, Monsieur Lucas GILLY, membres du Conseil d'administration du C.C.A.S., ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'Unanimité



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Vincent GOYET

Et par définition, les gens qui ont voté, qui portaient des pouvoirs, des gens qui font partie du Conseil d'administration, évidemment, le vote n'est pas comptabilisé, mais néanmoins nous avons une unanimité sur ce vote.

Délibération n°2024-82 : Finances - Approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences.

Vincent GOYET

Concernant l'approbation des rapports de la CLECT, portant évaluation des charges transférées entre la métropole et certaines de ces communes membres pour lesquelles on est amené à délibérer. Cette délibération ne concerne pas la commune de Saint-Mitre-les-Remparts. Elle ne nous concerne qu'en tant que membre de la métropole. Il y a un certain nombre de communes, en l'occurrence Miramas, mais également Aix en Provence, Istres qui restituent un certain nombre de compétences. Notamment sur les équipements culturels, mais aussi sur des voiries d'intérêt métropolitain. Je vais quand même profiter de cette délibération, vous savez comment fonctionnent les CLECT ? Ces commissions locales d'évaluation de charges, et de transferts de charges qui font que quand on restitue une compétence à un échelon supérieur, non seulement on lui restitue la compétence, mais évidemment on lui restitue des moyens financiers qui correspondent évidemment à la capacité à prendre en charge cette compétence. On réfléchit aujourd'hui, il n'y a pas de décision prise, mais on réfléchit à se poser la question de savoir si notre voirie, à l'instar de ce qui se passe pour les anciennes villes du CT1 mais aussi du CT5, ne pourrait pas éventuellement être prise en charge par la Métropole. Alors il faut qu'on fasse des calculs pour vérifier notre capacité d'investissement annuelle et voir si la métropole ne serait pas en capacité de nous aider à aller un peu plus vite. On a un sujet aujourd'hui, par exemple, pour lequel la métropole est déjà compétente : c'est la zone des Étangs, la zone économique des Étangs. La métropole a commencé les travaux d'aménagement à la demande de la commune, depuis quelques jours. Ce n'est pas la métropole qui, de sa propre initiative, se met à faire des travaux ; c'est toujours à la demande de la commune. Si la métropole est parfois sujette à des remarques et critiques concernant la temporalité de ses interventions, s'agissant des travaux sur la ZAC des Étangs, on a plutôt la bonne surprise de constater que non seulement nous sommes complètement associés, une fois encore, à la demande, mais aussi complètement impliqués à chaque étape de l'élaboration de ces travaux. De plus, les choses ont avancé plutôt vite par rapport à notre demande. En ce moment, des travaux sont en cours, avec un certain nombre d'aménagements, notamment quelques ralentisseurs du côté de la rue des Saladelles, un réaménagement de carrefour sur cette rue des Saladelles, mais aussi juste à côté des enseignes Botanic et Bello Piscine. Là, nous avons un carrefour compliqué, en fait, dans cette zone, et nous aurons également, dans quelques jours, l'ouverture du fameux rond-point Protis, qui, aujourd'hui, est connecté uniquement du côté de Botanic, et qui devrait bientôt être connecté à la rue des Courtines, sur la moitié de la zone qui n'est pas encore connectée à ce giratoire. Évidemment, tout cela a été discuté avec le département, qui est vigilant sur les enjeux de sécurité,



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

et cela représente une amélioration ainsi qu'un renforcement de l'attractivité pour les entreprises sur cette partie de la zone. Il faut constater que, sur ces sujets-là, la métropole est capable d'aller vite. On constate que dans certaines villes, pour lesquelles la métropole se charge de la voirie, il y a un renouvellement des voies plutôt intéressant. Il y a aussi un enjeu lié aux pistes cyclables, car là où la métropole prend en charge les compétences de voirie, elle s'occupe aussi des pistes cyclables.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-83 : Commande Publique - Avenant n° 3 au MAPA 2021-01 | Travaux de voirie et réseaux divers

Antoine BRUNO

Dans le cadre du MAPA 2021-01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers en domaine public et privé de la commune, avec VRD Provence, notifié le 2 juillet 2021, il s'avère nécessaire de créer une nouvelle ligne de prix afin de réaliser des travaux de sécurité routière sur la voirie publique. Cette nouvelle ligne concerne la fourniture et la pose de plateaux ralentisseurs 4 rampes, préfabriqués de type coussin Lyonnais « Coussiral » en béton désactivé coloré, leur longueur est de 3 mètres et conforme aux normes françaises. En conséquence, une nouvelle ligne de prix doit être ajoutée par avenant dans le bordereau des prix contractualisé avec la société VRD Provence.

Jean-Claude METHEL

Quel montant cela représente-t-il par rapport au projet initial ?

Antoine BRUNO

Le prix de cette ligne s'élève à 2 960 € hors taxes pour la fourniture et la pose de ce coussin.

Vincent GOYET

C'est une ligne supplémentaire au marché. Nous avons un projet de déploiement de ralentisseurs supplémentaires sur la commune. Il était initialement prévu d'aménager des coussins de ce type-là. Finalement, nous n'en aurons pas besoin, mais comme la délibération était prête, nous avons pensé qu'il n'était pas impossible qu'à l'avenir nous en ayons besoin. Nous avons donc décidé de maintenir cette ligne dans le marché, bien que ce ne soit pas un projet finalisé. C'est juste une ligne supplémentaire pour un élément de prix. Votre question était donc : combien cela représente-t-il pour la totalité du bordereau ?



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Jean-Claude METHEL

Oui, c'est simplement parce que je ne suis pas très favorable à ce genre d'installation. Je trouve que c'est un peu comme si l'on utilisait un bâton pour frapper, quand on n'a pas d'autres solutions. J'habite dans un endroit où je peux vous dire que je vois beaucoup de choses. Et en particulier, surtout aux heures de pointe, les gens, soit il y a ceux qui n'ont pas terminé leur nuit ou soit il y a ceux qui sont partis trop tard et il faut qu'il y ait un temps perdu, et en plus j'ai remarqué que les conducteurs de poids lourds ont un comportement un peu bizarre. Un de ces 4, il y aura un gros problème dans la descente du boulevard Jean Moulin, un jour, il y en a un qui va rater son coup, et il va s'écraser en contrebas. Alors déjà avec les bus, il y a un trafic important dans ce coin-là, alors je ne connais pas l'entrée nord de Saint-Mitre parce que je n'habite pas là mais, je suis vraiment bien placé pour voir à quelle vitesse, y compris les bus passent et sans compter qu'il y a certains bus, quand ils freinent, ils font un drôle de bruit. Vous avez raison de prendre ces précautions, surtout quand on a une pente de 12%. Ce n'est pas rien. Mais je peux vous dire que moi j'habite à un endroit, qui quand je sors, je regarde à 4 fois, parce que je n'ai pas envie de me faire couper le nez. Mais en plus, on le voit très bien, on a beau mettre tous les dispositifs pour la sécurité routière, on s'aperçoit que ça ne sert pas à grand-chose. Et la preuve, c'est que je pense que le comportement de nos congénères, je ne suis pas sûr qu'ils disposent de tous leurs moyens, non pas parce que physiquement ils n'en disposent pas, mais je pense que le matin il y en a certains qui ne boivent pas que du café. Ou le soir. Je voulais simplement faire cette remarque que l'on a quand même une commune avec une voirie qui est très spécifique de par sa configuration. Et puis y en a qui prennent ça comme un circuit routier de rallye.

Vincent GOYET

Je partage beaucoup des remarques que vous faites. Concernant le secteur où vous habitez, il est vrai que le problème dans ce secteur est double : à la fois la pente et le virage qui rendent difficiles l'installation de ralentisseurs ou même de radars. La courbe ne permet pas d'avoir la distance nécessaire pour mesurer la vitesse. Oui, effectivement, face à l'incurie d'un certain nombre de d'automobilistes ou même de gens à deux roues avec moteur, on se retrouve avec des difficultés dans toutes les rues de la commune, et il y a une volonté de la part de la municipalité de renforcer les dispositifs de sécurité routière, notamment là où les anciens dispositifs sont moins efficaces. Et si vous ne les avez pas encore, je suis évidemment tout à fait disposé à transmettre l'ensemble des projets des plans qui sont prévus sur ces projets de ralentisseurs. Nous avons travaillé pour trouver des solutions plus efficaces. Nous avons un engagement pour la sécurité routière, et la commune de Saint-Mitre-les-Remparts a été labellisée "Territoires Durables" il y a quelques mois. Cette démarche a été lancée il y a plusieurs années, et nous avons récemment reçu la confirmation de notre engagement dans cette voie, dispositif porté par la région. Effectivement, notre engagement a été salué, et la commune a aussi été labellisée "Ville Prudente", lors du congrès des maires, ce qui reconnaît les efforts pour améliorer la sécurité routière, les dispositifs existants et les projets d'aménagement. Nous cherchons à apaiser le tissu urbain, la circulation, notamment dans le cœur du village, en mettant en place des zones de rencontre et en réfléchissant à la gestion des vitesses. Nous savons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, mais l'objectif est de trouver un équilibre avec des mesures pédagogiques et des actions de prévention, comme les contrôles de vitesse. C'est un travail en collaboration avec la police municipale et nationale. Effectivement, certaines personnes ne prennent pas ces mesures au sérieux, et malheureusement, c'est une réalité que nous devons affronter. Mais nous sommes engagés à améliorer la situation, même si les solutions ne sont pas toujours parfaites.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Là où je partage votre remarque initiale, c'est qu'effectivement les ralentisseurs, on a un peu le sentiment que c'est tout le monde qui est sanctionné pour la vitesse de gens qui en abusent. On est obligé de ralentir tout le monde, de faire subir des ralentisseurs à tous. Il y a des véhicules, je pense aux ambulances, mais je pense aussi à des types d'usagers, des personnes âgées, qui peuvent avoir une vraie difficulté avec ces ralentisseurs. Donc le but c'est avant tout qu'ils soient aux normes, que nos ralentisseurs ne soient pas excessifs, qu'ils remplissent leur rôle mais sans excès, mais qu'on arrive à apaiser et à trouver des solutions pour un certain nombre de points dangereux et pour lesquels le cheminement piéton doit être mieux sécurisé qu'il ne l'est aujourd'hui. Je me doute de ce que vous allez dire, à savoir que vous partagez encore et qu'on est un peu démunis, mais plein de bonnes volontés, néanmoins, pour chercher des solutions.

Jean-Claude METHEL :

Je vous signale qu'il y a trois semaines, un camion de gravier a eu un problème dans les deux virages en montée. Ce n'est pas un petit incident. Un camion de poids lourd a eu du mal à monter, et cela montre bien que certains comportements sont imprudents. C'est quand même curieux d'en arriver à une situation comme ça, alors je me demande ce qu'il se passerait s'il y avait une voiture qui était derrière. Mais alors entre ce genre de situation, les toupies chargées de béton qui larguent du béton sur la route, ça prouve que manifestement on utilise la voirie dans cette commune de manière un petit peu curieuse. Surtout que normalement, les gens devraient quand même être des professionnels.

Vincent GOYET

Je suis informé de cet incident. La municipalité a immédiatement pris des mesures et a fait nettoyer la chaussée.

Vincent GOYET

Oui, l'incident a été pris en charge rapidement et la situation a été réglée.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-84 : Commande publique - Attribution du marché public de travaux MAPA 2024-04 « entretien et maintenance des installations de climatisation chauffage »

Antoine BRUNO

En date du 12 septembre 2024, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au journal d'annonces légales pour un accord-cadre à bons de commande passé selon une procédure adaptée. Le présent marché a pour objet des prestations de maintenance et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux. La remise des offres est fixée au 14 octobre 2024.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Concernant la partie maintenance, l'estimation des services s'élève à 30 000 € hors taxe par an. Pour la partie réparation, les prestations seront réglées selon les prix figurant au bordereau des prix unitaires. Cette partie sera traitée par bons de commande avec un montant maximum annuel de 20 000 €. Je tenais à signaler que cette prestation pourra faire l'objet d'une mise en concurrence. Cet accord cadre est conclu pour une période initiale d'un an, renouvelable tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois, d'une durée d'un an chacune, pour une durée maximale du contrat de 4 ans.

Ainsi, 15 candidats ont retiré le dossier de consultation et 4 offres ont été reçues dans les délais. L'analyse de ces offres a été réalisée par le service technique de la commune. Il est proposé, en conclusion de cette analyse, de retenir l'offre de la société "Énergétique Sanitaire", arrivée en première position dans le classement des offres, selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

Je tiens également à signaler qu'en plus d'être la mieux-disante, cette société est la moins-disante sur le plan financier. Pour la partie maintenance, le montant annuel est de 14 975 € hors taxes, soit 17 970 € TTC. Pour la partie réparation, le montant maximum annuel est de 20 000 € hors taxes, soit 24 000 € TTC.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-85 : Commande publique - Attribution du marché public de travaux MAPA 2024-06 « marché d'assurances des risques statutaires »

Vincent GOYET

La commune de Saint-Mitre-les-Remparts bénéficie d'un marché d'assurances qui est en fait un groupement de de partenaires. L'un ayant mis les clés sous la porte, notre contrat est tombé. Nous avons donc dû relancer la procédure et nous avons aujourd'hui retenu un candidat qui, concernant la prime pour la partie ville est légèrement préférentielles en termes de prix et couverture à ce qui était auparavant. Pour la partie CCAS, elle est légèrement augmentée. La proposition est quasiment identique en termes de montant à ce qu'elle était pour l'ensemble. Nous avons un nouveau marché pour la couverture de ces risques statutaires pour la commune.

Adopté à l'Unanimité



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Délibération n°2024-86 : Intercommunalité - Approbation du rapport annuel 2023 sur le prix et qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix Marseille Provence

Vincent GOYET

Il y aurait beaucoup à dire concernant la gestion des déchets par la métropole. Et le plus important, c'est qu'il y a encore des marges de manœuvre et des progrès à apporter. Certes, nous votons un rapport, mais c'est aussi l'occasion de souligner que, lorsque les six conseils de territoire ont disparu et que nous nous retrouvons avec une gestion unifiée de cette compétence, la gestion des déchets, il faut reconnaître qu'il y a eu une dégradation de la collecte importante au départ. Les choses se sont progressivement améliorées, mais il reste encore des ajustements à faire. En toute honnêteté, il faut dire que, lors de la fusion de six modes de gestion différents, certaines difficultés étaient inévitables. Nous saluons donc les améliorations substantielles par rapport aux grandes difficultés initiales. Cependant, nous devons continuer à attendre des progrès en termes de régularité et de suivi de cette collecte des déchets. En règle générale, on constate que la collecte des ordures ménagères se passe plutôt bien, tandis que celle des déchets verts est beaucoup plus complexe. Nous relançons donc la métropole et intervenons régulièrement pour obtenir des améliorations. La métropole a mis en place un outil permettant aux administrés de signaler les difficultés rencontrées, et il existe un dispositif de suivi de ces remontées. J'encourage vivement nos administrés à utiliser cet outil. Au début du mandat, nous avons créé un petit document récapitulatif à destination de la population pour informer sur la gestion des déchets. Nous avons maintenant finalisé la mise à jour de ce document, qui devrait être distribué dans les prochains jours à l'ensemble de la population. Ce document rappellera les outils disponibles pour signaler les problèmes, ainsi que l'évolution des cartes de collecte qui ont été produites.

Un autre point important que celui de la gestion des encombrants concerne la métropole, qui en exerce la compétence pour 89 des 92 communes. Cependant, elle ne l'exerce pas encore pour les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts. Nous avons officiellement demandé à la métropole de prendre en charge cette compétence pour ces trois communes dans les plus brefs délais. Je parle ici pour la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, mais je laisse aux maires de Port-de-Bouc et Martigues le soin de porter cette demande pour leur commune. Il me semble légitime que la métropole remplisse pleinement cette mission pour l'ensemble de son territoire. Je suis conscient qu'il y a des contraintes organisationnelles, mais il est normal que la métropole ne se décharge pas de cette responsabilité. Elle y travaille activement. Je n'ai pas encore de date précise, mais nous suivons de près l'évolution de ce dossier pour que les choses se mettent en place rapidement sur ce sujet essentiel.

Roger BERNET

Peut-être une amélioration donc, au passage, ce qui est le plus gros problème. Il y a une période où ils ne passaient même pas lever les poubelles. Par contre, je vois que, que ce soit pour moi ou pour les gens avec qui je discute, le ramassage se fait partiellement pour les poubelles. Et les conteneurs, quasiment jamais vidés complètement. Je les vois faire, ils passent. Je ne comprends pas comment ils travaillent, des fois remplissent les containers à droite à gauche, on voit le camion arriver après. On les voit ramasser, ils ne basculent pas. Moi, j'ai mes poubelles, personnellement, je peux faire une photo chaque semaine et envoyer sur leur système, s'il le faut. Il n'y a pas une



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

semaine où la poubelle est complètement vide, que ce soit les ménagères ou le carton. Et dans la rue, je profite quand je circule, quand ils ont enlevé les poubelles, en plus, on a une belle rue maintenant, Turcan, par contre, plus de trottoir, et alors là, ils ramassent et laissent les containers où ils veulent. Mais quand je dis « où ils veulent », ce n'est même pas devant nos portails. C'est au milieu de la rue, donc j'en profite pour les récupérer, des fois les pousser, et à chaque fois que j'en prends un, il n'est jamais vidé. Donc on peut dire qu'ils s'améliorent, à mon avis ils ont un personnel qui ne peut pas faire plus d'efforts que ce qu'on leur demande. J'ai une autre question, parce que je passe depuis plusieurs jours devant, c'est le nouveau lotissement de Sainte-Victoire. Il y a un amas de cartons de poubelles. Alors ? Il a été livré en retard, mais est-ce qu'il n'a même pas été permis de mettre des containers ? Je ne sais pas ce qui est prévu. Ce n'était pas prévu ? Et après, j'ai le problème des végétaux. Tout le monde revient vers nous. Là, c'est plutôt de notre compétence. Je pense que c'est la mairie qui décide. Et là, sur les végétaux, tout le monde se plaint qu'il n'y a plus le ramassage des végétaux, qu'il est limité. Alors, d'après le service, je m'adresse aux personnes les plus âgées, ce que je peux comprendre, mais ce n'est pas parce qu'on n'est pas âgé, ce n'est pas parce qu'on a une voiture qui est encore plus ou moins petite qu'on peut aller vider... Si c'est le coût qui commence à être trop important pour la commune, peut-être qu'il faut qu'on envisage quelque chose au niveau de la commune, sur les services techniques. Peut-être avoir un broyeur, des choses comme ça, au moins pour les végétaux. Où trouver notre solution ? Parce qu'on nous coupe le ramassage des végétaux dans une période où on a le plus de végétaux à couper. Il y a un gros souci, ça s'améliore peut-être, mais encore, je pense que les gens ont baissé les bras. Il y aura peut-être de moins en moins, le ramassage est imparfait, les végétaux, il faut trouver une solution, et pour Sainte-Victoire ? Je ne sais pas quel est le réel problème au départ.

Vincent GOYET

D'abord, concernant le ramassage partiel. Là, on partage le constat. Concernant votre rue, les travaux ne sont pas finalisés. On a encore du travail à faire, notamment pour le cheminement piéton qui est prévu sur l'ensemble du quartier. Je suis d'accord avec vous sur le fait que certains ne font pas leur travail correctement. Il y en a qui le font très correctement, et je pense que d'ailleurs quand on voit les agents venir, en général, on est plutôt contents. Mais alors y a ceux qui ne viennent pas parce que manifestement, on manque d'agents présents pour les collectes, et aussi ceux qui sont présents mais qui ne font pas toujours parfaitement leur travail. Je n'ai pas le détail, mais il est évident que le service doit encore être amélioré.

S'agissant du quartier Sainte-Victoire, dans un premier temps, les nouveaux habitants n'avaient pas été livrés en conteneurs, donc des conteneurs ont été installés à l'entrée du quartier pour pallier à cette absence. Depuis, la totalité des nouveaux habitants ont leur propre conteneur, aussi bien les résidents des villas avec des conteneurs individuels, que les résidents des logements sociaux avec des conteneurs collectifs situés juste à côté de leur résidence. Il n'y a donc plus aucune justification. Le bailleur a retiré les conteneurs qu'il avait fait installer à l'entrée du quartier. Cependant, on se retrouve avec un certain nombre d'habitants qui semblent ne pas avoir compris qu'ils doivent désormais utiliser leurs conteneurs individuels ou collectifs, et certainement pas laisser leurs déchets à l'entrée du quartier. Le bailleur a été contacté et devait faire passer l'information à l'ensemble des habitants. Je ne suis pas sûr que cela ait été fait correctement. J'ai demandé à certains habitants et ils n'ont pas reçu cette information. D'ailleurs, cela date d'aujourd'hui, donc on va se substituer au bailleur avec la police municipale pour rappeler les règles. Et évidemment, si nous surprenons des habitants en train d'abandonner leurs déchets, ils seront verbalisés, et nous remonterons cette situation aux personnes responsables.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Quant aux encombrants, la collecte de ces déchets relève encore de la compétence métropole. Mais la métropole, elle, ne s'occupe pas des végétaux. Comme cela a été indiqué précédemment, la métropole a mis en place pour les collectivités un paiement de redevance pour la gestion des déchets que la commune souhaite confier aux services métropolitains. C'est à dire que nous sur le volume des déchets désormais, ça coûte de l'argent à la commune. Ce qui peut revenir cher à la commune, non seulement pour le personnel mais aussi financièrement. Les montants sont relativement modiques pour le moment, mais on a vu au fil des années, un accroissement de la part de travail que représente la prise en charge des végétaux, qui a considérablement augmenté. Je vous parle de la prise en charge des végétaux, car on se retrouve avec des gens qui pensent que la commune va s'occuper de l'enlèvement des végétaux. Donc on finance le jardinier pour venir couper dans nos jardins. Et par contre, on a plus à lui demander d'évacuer et donc on économise sur ce que ça nous coûte puisque ça coûte à la mairie pour évacuer nos déchets. Et il y a un moment, c'est compliqué pour les services municipaux de pallier et de se substituer à ce travail qui devrait être à la charge des administrés. À un moment donné, il faut qu'on dise à nos administrés : "si vous voulez que la commune se charge de tout, on va devoir embaucher davantage et augmenter la taxe foncière". Ce n'est pas ce que je souhaite. Donc, il est important de rappeler que le mieux, c'est que les administrés puissent gérer eux-mêmes, notamment pour les végétaux, tout en venant en soutien à ceux qui n'en ont pas les capacités. Mais ce n'est pas possible de tout prendre en charge sans moyens supplémentaires.

On fait au mieux, mais on a un vrai sujet. On peut aussi se dire qu'on va rendre le service payant pour les saint-mitréens, ce qui veut aussi dire se doter de moyens de le faire et encore embaucher, s'équiper. On a un sujet, on essaye de rappeler aux gens que le mieux, le moins coûteux, c'est qu'ils puissent le faire eux-mêmes quand ils en ont les capacités, de manière à ce qu'on puisse venir en soutien efficace des gens qui n'ont pas les moyens de le faire. Mais on ne va pas avoir les moyens de répondre à l'enlèvement des déchets verts de 6500 habitants de la commune, et de faire face à l'augmentation de plus en plus importante de gens qui passent des coups de fil ou qui laissent dans la rue en disant qu'il y aura bien quelqu'un de la mairie qui viendra ramasser. Voilà la réalité et la difficulté du sujet. Qu'est-ce qu'on fait ? Puisque la métropole ne le prendra jamais en charge. Est-ce qu'on décide de déployer un service où on va aller chercher, quelles que soient les conditions, quelles que soient les quantités, quel que soit le profil de nos administrés, on va aller pallier et amener à leur place leurs déchets verts en déchetterie. Ou est-ce que, comme pour les enfants actuellement, on leur rappelle que la règle au départ, c'est de les porter en déchetterie.

La métropole a mis en place à un broyage, donc la métropole déploie ses solutions pour encourager finalement les communes à le faire également. Mais là encore, ça veut dire des broyats. Qu'est-ce qu'on en fait ? Est-ce qu'on les restitue aux habitants ? est-ce c'est nous qui les récupérons et derrière qui les utilisons ? On n'a pas des quantités non plus phénoménales de terrain sur lequel on pourrait faire du paillage pour enrichir les sols. On est aujourd'hui à une époque, à un tournant où on est tous amenés, particuliers, collectivités, entreprises, à mieux devoir assumer nos déchets, à chercher des circuits courts, du réemploi, de la valorisation, à limiter ce qu'on enfouit ou ce qu'on met en incinération. Ce sont des sujets compliqués parce que cela amène chacun à faire évoluer ses pratiques, ses gestes du quotidien et on le sait tous, quand on doit faire changer les habitudes du quotidien, ce n'est pas évident. Et surtout, il faut que nos administrés aient des solutions pratiques et les solutions, ça ne peut pas aller toujours dans la déresponsabilisation et dans le « quelqu'un fera bien à ma place ce que je n'ai pas envie de faire », « n'a pas les moyens de faire », la commune va pouvoir aider, « pas envie de faire », c'est là qu'est peut-être le distinguo. C'est difficile et on y travaille mais avec des limites qui sont celles des moyens de la commune et le fait qu'il s'agit d'argent public. Et une fois encore, on ne va pas demander à nos agents de toujours tout faire à la place des administrés.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Jean-Claude METHEL

Je vais essayer de me faire comprendre rapidement, car ce que vous abordez est un très bon sujet. Je suis propriétaire, bien sûr, mais je veux aussi entretenir ma propriété, comme pour le bâtiment. À partir du moment où on fait appel à un service extérieur pour le stockage ou l'entretien, en général, ils proposent aussi l'enlèvement des végétaux. Mais certains font l'économie de cette partie du travail. Moi, personnellement, je vais à la déchèterie, même si cela me fait faire des rotations avec des kilomètres, c'est un choix. Mais je pense que d'autres personnes ne font pas cet effort, et je trouve un peu dommage que ce soit la collectivité qui doit prendre en charge ce genre de choses. Je pense que les gens, quand ils ont une propriété, doivent prendre en charge la totalité de leur bien. Si ce n'est pas le cas, eh bien, ils peuvent se mettre en appartement, et puis, il n'y a plus de problème. Donc, moi, je ne sais pas comment vous allez aborder ce problème, mais vous savez que vous pouvez compter sur un certain nombre de personnes disposées à vous donner des idées sur le sujet. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Et je suis très sensible au fait qu'à un moment donné, il faut arrêter que la collectivité paye pour le confort de certaines personnes qui ne veulent vraiment pas s'investir dans la vie commune. Enfin, c'est incroyable ! On met tout le monde sous perfusion bientôt ? C'est incroyable... Je tenais à vous le dire, parce que je vis cette situation au quotidien, et je n'ai jamais eu le moindre souci. J'ai vécu dans d'autres communes, et je peux vous dire que ce problème-là était réglé très, très facilement, parce qu'il faut bien distinguer l'enlèvement des déchets ménagers, l'enlèvement des emballages, ça, c'est une chose. Les encombrants, c'est autre chose. Et les déchets verts, c'est encore une autre chose. Donc il ne faut pas tout mélanger. Je voulais faire cette petite précision.

Vincent GOYET

Je partage en tout point. Et on voit bien que la difficulté, c'est que, sur cette gestion de la collecte des déchets, on a à la fois des insuffisances qui viennent de la métropole, et on a aussi un certain nombre de gens qui, du coup, en tirent prétexte pour ne plus faire le moindre effort de leur côté. Ils abandonnent leurs poubelles en pleine rue, laissent les conteneurs toute la semaine dehors en se disant : 'Bon, cette semaine, ça passe, la semaine prochaine, je ne vais pas m'embêter à rentrer ma poubelle, elle restera dehors tout le temps.' Et puis, évidemment, ils abandonnent aussi leurs déchets verts en pleine rue. Ça devient ingérable si on laisse chacun fonctionner comme ça. Donc, le rappel à la règle, c'est aussi ça, y compris quand le service de la métropole est défaillant. On se doit d'être d'autant plus exemplaires. On ne peut pas tirer prétexte des défaillances de la métropole pour en faire le moins possible à titre individuel.

Adopté à la Majorité, avec 22 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n°2024-87 : Intercommunalité - Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Vincent GOYET

Nous avons cette fois-ci le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Là encore, il s'agit d'une compétence métropolitaine, avec le maintien pour ce qui nous concerne de la régie des eaux et assainissements de l'ex-pays Martigues, qui nous rassemble, c'est-à-dire les trois communes de Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts.

Pour l'information complète de l'Assemblée, de la presse et de la population, j'indique que nous venons de faire la demande officielle à la métropole, c'est-à-dire les trois communes concernées, de pouvoir conserver notre régie, mais qu'elle puisse être dotée de la personnalité morale afin que la régie puisse mieux assumer les missions qui sont les siennes, d'abord en matière de ressources humaines, mais aussi en matière de commande publique pour lesquelles les procédures métropolitaines ne sont pas forcément adaptées. Il faut savoir que le reste de la métropole est divisé en deux autres secteurs : l'un fonctionnant avec une régie à personnalité morale, Pays d'Aix et de nombreuses communes associées, l'autre étant sous le régime de délégation de services publics. Donc, nous souhaitons préserver notre singularité, l'organisation qui a été celle de la régie depuis des années. Mais il apparaît aujourd'hui assez flagrant que, pour pouvoir intervenir de manière réactive en cas de panne, nous pouvons parfois avoir besoin d'acheter du matériel qui n'est pas prévu dans les appels d'offres métropolitains. Du matériel un peu spécifique pour lequel nous ne pouvons pas attendre des mois et des mois. Aujourd'hui, nous avons formulé cette demande officielle. La métropole qui l'a accueillie plutôt positivement. C'est plutôt du côté des services de l'État, du préfet, qu'on attend un arbitrage en la matière. Nous devons rencontrer prochainement le directeur général de la métropole pour faire un point sur le sujet et, évidemment, je vous tiendrai au courant de l'évolution. Mais en tout cas, autant sur le service des ordures ménagères, où il y a des améliorations à envisager, autant sur le service de l'eau et de l'assainissement, nous constatons la grande réactivité de l'ensemble des agents et nous sommes attachés à ce modèle-là, parce que nous avons les compétences nécessaires et une organisation adaptée. Quand on a une compétence, une régie peut être tout à fait adaptée, mais effectivement, nous allons avoir besoin de la dotation d'une personnalité morale. Cela a été un débat il y a quelques années. Les villes de Martigues, Port-de-Bouc avaient refusé à l'époque, personnellement, craignant le risque de privatisation. En fait, aujourd'hui, nous nous rendons compte que le sujet n'est pas là et elles sont à nos côtés pour la demande de personnalité morale.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-88 : Intercommunalité - Approbation du rapport annuel d'activités de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Vincent GOYET

Le sujet est tellement vaste qu'on peut se poser la question de savoir par où commencer. Il y a un certain nombre de sujets que nous avons déjà abordés, comme les budgets annexes, les déchets, l'eau, et assainissement. Nous



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

avons également évoqué l'enjeu de la voirie et des pistes cyclables. Cependant, il y a un sujet sur lequel j'aimerais insister, et c'est celui des grands documents structurants dans lesquels nous sommes engagés avec la métropole. Je pense en particulier au Plan local de l'habitat intercommunal, ainsi qu'au Plan de déplacements et de mobilité intercommunale. La métropole a identifié, en ce qui concerne les déplacements, un certain nombre d'enjeux. Elle s'est évidemment concentrée sur ses compétences, en l'occurrence sur la zone d'activité des Étangs. Et dans le cadre du déploiement des transports en commun, évidemment, la ville de Marseille et les villes périphériques bénéficient de ce fait, grâce à la centralité des projets, de tramways, de métros, et de leurs extensions.

Concernant les villes plus à distance, la métropole marseillaise a cette particularité d'être une métropole polycentrique, c'est-à-dire avec plusieurs noyaux urbains. Ainsi, pour ces zones, nous avons des projets de bus à haut niveau de service qui viennent desservir le territoire. S'agissant de Saint-Mitre-les-Remparts, ce projet de bus à haut niveau de service s'arrête actuellement à la zone d'activité des Étangs. Nous travaillons avec la métropole et avons encore des rendez-vous prochainement avec les services en charge pour faire en sorte que ce ne soit pas seulement la zone d'activité qui soit desservie, mais qu'on puisse amener ce service jusqu'aux noyaux villageois. Bien entendu, nous garderons les dispositifs existants tels qu'ils sont aujourd'hui, mais dans le cadre de l'amélioration du service rendu, il nous semble pertinent que la métropole ne se contente pas de relier la zone d'activité des Étangs, mais qu'elle aille jusqu'aux noyau urbain de Saint-Mitre. Cela concernait la partie transport.

En ce qui concerne le Plan local de l'habitat, il a été élaboré à l'échelle de chaque commune de la métropole. Tous les projets ont été comptabilisés et ce plan a été présenté au préfet. Il s'agit d'un plan local de l'habitat intercommunal ambitieux qui montre que, même si nous sommes des territoires sous tension, l'ensemble des maires des communes membres de la métropole s'engagent activement sur cet enjeu, en particulier pour la construction de logements. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'inaugurer, il y a quelques semaines, un nouveau quartier à Sainte-Victoire avec 73 logements, dont 23 logements sociaux et 50 villas en logements intermédiaires, donc en loyer maîtrisé. Même si ce n'est pas du logement social, cela reste du loyer maîtrisé, avec un certain nombre de solutions trouvées pour des familles qui en ont besoin. Je pense en particulier à une partie des nouveaux bénéficiaires de ces logements sociaux. Nous n'avons pas la main sur tout, mais nous avons travaillé de manière rapprochée avec les bailleurs pour défendre les dossiers de nos concitoyens. Concernant les villas, nous savons qu'un certain nombre d'habitants de notre commune ont pu y trouver l'occasion d'agrandir leur logement familial ou de trouver un logement plus adapté à la configuration de leur foyer. Nous avons eu l'occasion d'avoir des échanges assez fermes avec les services de l'État concernant les logements sociaux à Saint-Mitre-les-Remparts. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le dialogue avec l'État n'est pas du tout rompu. Il faut souligner l'octroi de 176 000 € au titre du Fonds Vert au cours de l'été pour nous accompagner dans nos projets, notamment la mise à niveau de nos écoles. Cela va dans le bon sens, et la commune de Saint-Mitre veille à préserver un aménagement qui répond aux besoins de la population, tout en respectant le caractère villageois auquel nous sommes nombreux à être attachés.

Cela fait partie des sujets que je voulais aborder. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails des compétences de la métropole, mais je reste évidemment ouvert à l'ensemble des réactions sur tous les sujets dont la métropole s'occupe au quotidien.

Adopté à la Majorité, avec 26 voix POUR, et 2 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT).



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Délibération n°2024-89 : Vie Économique - Commerces - Autorisations d'ouvertures dominicales 2025 : Annule et remplace la délibération 2024-71 du 30 septembre 2024

Éric VIVIN

Ce projet concerne donc les autorisations d'ouvertures dominicales 2025 qui annule et remplace la délibération du 30 septembre 2024. Nous avons délibéré donc ce 30 septembre 2024 approuvant l'ouverture des commerces hors secteur automobile pour 11 des 12 dates autorisées. Attendu qu'une nouvelle demande nous a été présentée le 14 octobre 2024, impliquant l'ajout d'une date, il convient de modifier le calendrier adopté par délibération 2024-71 du Conseil Municipal du 30 septembre 2024. Considérant cette demande d'un commerce hors secteur automobile reçue en date du 14 octobre 2024 requerrant l'autorisation d'un dimanche supplémentaire, à savoir le 23 novembre au calendrier précédemment adopté.

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-90 : Urbanisme - ZAC de l'Anglon - Bilan de la concertation

Vincent GOYET

Concernant la ZAC de l'Anglon, nous avons suivi une procédure officielle de concertation, avec plusieurs modalités qui nous ont conduits à organiser, d'une part, la mise à disposition d'un registre en mairie pour ce projet, et d'autre part, une réunion publique pour présenter ce vaste aménagement et l'agenda aux habitants, et plus particulièrement aux riverains. Cette concertation a également été soutenue par le site internet de la commune, où tous les éléments ont été présentés.

Je tiens à informer, comme indiqué dans le projet de notre assemblée, que concernant le registre d'observations mis à disposition, nous n'avons pas recueilli de remarques écrites. En revanche, lors de la réunion publique, plusieurs observations ont été faites, que nous avons synthétisées dans le texte de la délibération. Parmi celles-ci, il y a le rappel des discussions qui avaient eu lieu durant le mandat précédent entre les riverains et les élus. Il a notamment été souligné l'importance de préserver une bande végétale, un écran naturel, pour les habitants actuels et le futur projet. Nous maintenons évidemment ce principe d'aménagement. Nous avons également reçu des remarques, presque paradoxales, mais néanmoins pertinentes, concernant une rue qui est actuellement barrée par une chaîne. Des riverains étaient inquiets que cet aménagement disparaisse dans le cadre du projet. Nous les avons rassurés à ce sujet, en leur confirmant qu'il n'était pas prévu de modifier cet aménagement. Bien que cette rue soit en dehors du périmètre du projet, il est important de rappeler que la modification des flux de circulation n'a aucun intérêt pour la commune ni pour ce projet. En outre, nous avons reçu des remarques techniques très pertinentes, notamment sur la gestion des eaux pluviales. Cet enjeu sera pris en compte



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

sérieusement dans l'aménagement. L'aménageur qui sera choisi, bien qu'il ne soit pas encore désigné, devra respecter toutes les prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales.

Maintenant que cette concertation est terminée et a été officiellement validée, nous sommes en train de finaliser les critères qui nous permettront, début 2025, de publier un appel à manifestation d'intérêt pour les aménageurs qui souhaiteraient candidater à la réalisation de ce projet. Nous avons évidemment conservé l'objectif d'avoir un quartier exemplaire en termes écologiques. Le projet reste un écoquartier, comme cela avait été envisagé dès le départ. Au cours des derniers mois, nous avons également réalisé une étude d'opportunité concernant le déploiement d'un réseau de chaleur pour le cœur du village, où des travaux sont prévus. Cependant, l'étude a conclu que le réseau de chaleur n'était pas pertinent pour le centre du village, en raison de contraintes liées au bâti existant et de l'incertitude concernant l'adhésion des habitants à ce type de système. Néanmoins, nous ne renonçons pas à l'idée d'un réseau de chaleur pour nos bâtiments municipaux. En revanche, concernant la ZAC de l'Anglon, les candidats qui se positionneront pour ce projet et s'engageront sur le déploiement d'un réseau de chaleur pour cette zone pourront voir cette proposition valorisée dans notre analyse technique. Nous resterons ouverts aux différentes propositions des aménageurs. Chacun pourra nous faire ses suggestions. En toute prudence, il est très possible que le déploiement d'un tel réseau soit pertinent pour ce nouveau quartier.

Voilà pour le bilan de cette concertation. En termes de timing, nous prévoyons qu'au cours de l'année 2025, nous pourrions sélectionner un aménageur. Ensuite, pour être plus concret, les premiers travaux sur le terrain devraient débuter en 2028, après la préparation des différentes phases avec l'EPF Paca.

Denis BARROERO

Oui, juste une Question, si je comprends bien, il s'agit de voter le bilan de la concertation ? Mais non pas un quelconque avant-projet, c'est bien cela ?

Vincent GOYET

Oui

Adopté à l'Unanimité

Délibération n°2024-91 : Personnel – Protection sociale complémentaire – Adhésion à la convention de participation prévoyance 2025-2030 du Centre de Gestion des Bouches du Rhône et participation financière de la collectivité.

Vincent GOYET

Nous nous inscrivons désormais en matière de personnel avec un point qui concerne la protection sociale complémentaire pour nos agents. A partir du 1er janvier 2025, il y a une obligation pour l'ensemble des



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

collectivités territoriales d'assurer une participation financière pour les mutuelles des agents en matière de prévoyance, avec des garanties équivalentes en maintien de salaire. Et au 1er janvier 2026, nous aurons une participation communale pour les mutuelles en matière de santé. L'ensemble des communes qui l'ont souhaité, et via le centre de gestion, nous avons participé à une consultation pour pouvoir proposer à nos agents une mutuelle qui a été retenue, à travers la société d'assurances Allianz Vie, et l'intermédiaire Collect-Team a proposé une solution aux agents. Ils ont tout à fait le choix de passer par cette mutuelle ou alors d'adhérer directement à une autre. En sachant que, pour que la commune apporte une participation financière, il faut que la mutuelle soit bien labellisée. En tout cas, nous, sur ce projet de délibération, nous nous occupons de ce qui sera déployé au 1er janvier 2025. Donc, pour la part prévoyance, il y a un minimum de participation qui est fixé par l'État, à 7 € par mois et par agent. Et symboliquement, la commune vous présente une délibération où nous n'avons pas souhaité nous limiter au minimum légal. Nous souhaitons faire un effort pour être un peu au-delà, et donc, nous vous proposons de voter cette délibération avec un montant de 8 € par mois et par agent.

Cela représente effectivement une centaine d'euros qui sera apportée en soutien à la participation pour les mutuelles des agents concernés, pour la prévoyance. J'anticipe sur ce qui sera voté pour l'année prochaine, où, là encore, il y a un minimum réglementaire de 15 € pour la partie santé (mutuelle santé), et où là aussi, nous allons proposer une délibération pour aller 1 € au-delà, c'est-à-dire à 16 € au lieu de 15 €. Donc, pour ces deux dispositifs que nous déployons progressivement, c'est une aide d'environ 300 € par an et par agent qui sera apportée pour la participation au financement des mutuelles, pour les agents qui le souhaiteront. Il n'y a pas d'obligation, mais c'est une participation de 300 € par an et par agent que nous déployons progressivement, suivant le dispositif réglementaire, c'est-à-dire à partir du 1er janvier 2025 pour la prévoyance, et du 1er janvier 2026 pour la santé.

Denis BARROERO

Juste pour préciser : il y a 8 € pour la prévoyance, 15 € pour la santé. Le 8 €, c'est pour la prévoyance, c'est-à-dire le maintien de salaire, c'est bien ça ?

Vincent GOYET

C'est bien cela. L'État nous impose de respecter ces échéances : 2025 pour la prévoyance, 2026 pour la santé, donc c'est une obligation. L'obligation est effectivement de 7 €, et nous présentons une délibération avec un effort un peu supérieur.

Adopté à la Majorité, avec 24 voix POUR, et 4 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Claudine DE RIVAS).



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Délibération n°2024-92 : Personnel - Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux

Stéphane MARLOT

Suite à la publication du décret 2024-614 du 26 juin 2024, un nouveau régime indemnitaire pour les agents de police municipale est institué en remplacement de l'existant. Ce nouveau régime repose sur la nouvelle indemnité spéciale de fonction et d'engagement, appelée ISFE, qui est composée d'une part fixe obligatoire et d'une part variable. Cette dernière tiendra compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Il revient donc aux membres du Conseil municipal de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés. Je vous propose de passer directement à l'article 1.

Article 1 - Les bénéficiaires : Il est instauré une ISFE au profit des cadres d'emplois suivants : d'une part, le cadre d'emploi des chefs de service de police municipale. Pour mémoire, nous avons un chef de service au sein de notre police municipale et 4 agents qui font partie du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Article 2 - La part fixe de l'unité spéciale de fonctions et d'engagement : La part fixe de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension, un taux individuel fixé par l'organe délibérant, dans la limite des taux suivants : pour les chefs de service de police municipale, nous vous proposons de retenir le taux de 32%, et pour les agents de police municipale, 30%. Ces taux sont les maximums légaux. La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

Article 3 - La part variable de l'ISFE : La part variable tient compte de la manière de servir des agents. Il s'agit ici de définir des critères pour le versement de cette part variable. Nous avons défini 3 critères que je vous laisse étudier. La part variable de l'ISFE peut atteindre un maximum légal de 7 000 € par an pour les chefs de service et 5 000 € par an pour les agents de police municipale. Cette part variable est versée mensuellement, dans la limite de 50% du plafond précité, et complétée par un versement annuel pour le solde de la deuxième tranche.

Article 4 - Maintien du régime indemnitaire antérieur : Lors de la première application des dispositions du présent décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu dans le cadre de son ancien régime indemnitaire, le versement de tout montant exceptionnel pourra être conservé à titre individuel, notamment pour la part variable, au-delà du pourcentage de 50%.

Article 5 - Modulation des absences : Une retenue sera appliquée sur la part fixe mensuelle en cas d'absence prolongée, au-delà du 8e jour d'absence pour maladie ordinaire, à hauteur d'un trentième du salaire mensuel par jour d'absence.

Article 6 - Conditions de cumul : Comme vous l'avez bien compris, cette indemnité spéciale de fonction remplace l'ancien régime indemnitaire. Le précédent régime indemnitaire cessera d'exister à partir du 1er janvier 2025, mais les agents pourront continuer à percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, travail de nuit, dimanche ou jours fériés.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Les crédits correspondants seront inscrits au budget. Nous vous demandons donc d'approuver ce projet.

Vincent GOYET

Très brièvement, parce que Stéphane est rentré dans beaucoup de détails, je vais juste faire une synthèse rapide. Il existe un régime obligatoire instauré au niveau national pour les policiers municipaux dans les communes, et nous le votons au maximum légal. En sachant que le taux peut ensuite être individualisé pour chaque agent. Mais le but pour nous, c'est de ne pas interdire la possibilité qu'ils atteignent ce maximum. Ce sont les élus qui décident de cela. En pratique, nous avons à la fois une part fixe, correspondant au grade et à l'échelon, qui est mensuelle et une part variable, mensuelle et annuelle. Nous avons donc des policiers qui vont pouvoir bénéficier de ce système équivalent à celui du CIA, qui sera mis en place pour également l'ensemble des agents. Les critères sur lesquels Stéphane a travaillé ont fait l'objet d'une réflexion approfondie, et nous avons pris le temps de les travailler avec les représentants du personnel. Nous avons donc défini trois grandes familles de critères qui permettront de recouvrir une large gamme de situations, pour les agents se contentant d'œuvrer dans le cadre de leur fiche de poste mais qui au-delà de leurs fonctions qui, par exemple, méritent une reconnaissance supplémentaire de la part de leur chef de service ou d'un élu durant l'année écoulée.

La deuxième catégorie concerne les agents qui se voient attribuer des missions supplémentaires en dehors de leur fiche de poste, ce qui, en réalité, se produit chaque année.

Chaque année, nous constatons que certains services sont sous tension en raison des absences, notamment lorsqu'il est difficile de remplacer certains agents en raison de profils spécifiques. Nous devons alors faire face à ces situations, tant individuellement que collectivement, en faisant preuve de résilience et en nous serrant les coudes. À cet égard, chaque année, des situations se présentent où nous nous disons qu'il y a des agents que nous remercions verbalement et que nous souhaitons également récompenser financièrement.

Ensuite, il y a une troisième catégorie, celle des agents qui nous accompagnent dans l'évolution des équivalents temps plein. Nous leur confions diverses tâches et, lorsqu'un agent demande à faire évoluer sa fiche de poste pour mieux répondre aux besoins de la collectivité, il est possible qu'il soit titulaire de son grade, mais non de son poste. Dans ce cas, bien que nous puissions lui demander d'évoluer, il est important de souligner que lorsque certains agents font preuve d'une telle capacité d'adaptation, il nous semble tout à fait légitime de pouvoir les valoriser et les récompenser.

L'objectif, encore une fois, est de définir des familles de critères suffisamment larges. L'enjeu majeur réside dans le fait d'assurer, une fois par an, un travail concerté entre les cadres municipaux, les chefs de service, les élus et les représentants du personnel, afin d'identifier ces situations. Ces situations nous permettront de valoriser un certain nombre d'agents, ce qui représente un levier supplémentaire et un outil de management permettant de récompenser l'engagement professionnel. Je veux croire que ce principe vertueux nous conduira à être davantage attentifs aux réalités des services tout au long de l'année.

Le CIA pourra ainsi s'appliquer à l'ensemble des services municipaux. Il était primordial que les policiers municipaux bénéficient des mêmes critères. Une garantie est également prévue, notamment pour la première année, concernant le montant total du salaire qui leur sera versé. Il y a aussi le travail quotidien : la qualité des échanges réguliers, qui favorise un climat de confiance. Pour ce qui concerne ce dispositif, nous disposons d'un cadre réglementaire obligatoire et nous avançons avec un vote unanime ce matin du CST concernant ce dispositif qui vous est présenté ce soir, relatif à la police municipale.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Roger BERNET

Je n'ai rien contre le fait de favoriser ceux qui travaillent mieux que d'autres en accordant des primes, mais je suis un peu étonné par le premier critère. Quand on regarde, on va donner une prime pour simplement faire son travail. Personnellement, quand je fais mon travail, on ne me donne pas plus. Ensuite, concernant le critère numéro deux ou trois, je suis d'accord quand les agents font plus, qu'ils ont la volonté d'apporter quelque chose en plus. Mais le premier critère, je trouve ça un peu particulier. C'est quelque chose qu'on voit souvent dans les services publics, mais quand on fait bien son travail, on est déjà récompensé. De plus, si quelqu'un est malade, on lui enlève une partie de sa rémunération ? Cela me semble un peu injuste, car si la personne est malade, ce n'est pas de sa faute. C'est une double peine. Je ne sais pas si ce système est plus avantageux que l'ancien, mais à priori il le devrait s'ils ont tous voté pour... ou alors ils se tirent une balle dans le pied, et cela peut être gênant pour les policiers...

Vincent GOYET

Stéphane concernant les policiers municipaux, moi je reprendrai sur les critères. Les critères sont plus généraux et s'appliquent à tous les services.

Stéphane MARLOT :

Je voulais répondre concernant les policiers, car c'est un peu particulier. Sur le critère numéro un, il est vrai que cela peut sembler bizarre, mais il faut savoir que jusqu'à présent, les primes des policiers municipaux n'étaient pas soumises à la manière de servir. Par exemple, la prime dite de police était donnée simplement parce qu'ils étaient policiers, ce n'était pas un supplément pour bien faire leur travail. C'est une prime qu'on peut qualifier « de risque ». Désormais, avec ce décret, cette prime est intégrée dans les nouvelles primes, mais elle ne vient pas s'ajouter. Les policiers, en tant qu'agents, ont droit à cette prime, ce n'est pas en plus. En ce qui concerne notre objectif, en tant que municipalité, ce n'est pas de faire gagner ou perdre de l'argent aux agents. Le but est de maintenir leur niveau de rémunération actuel et de valoriser ceux qui s'investissent davantage dans leur travail, ce qui justifie la mise en place de ce système.

Vincent GOYET

Je vais compléter. Effectivement, concernant le critère numéro un, ce n'est pas juste faire son travail. Cela concerne les agents qui se singularisent dans la manière de remplir leurs missions. Un agent qui fait son travail a droit à son salaire, mais certains agents vont au-delà, en proposant des améliorations, en étant toujours là quand on a besoin d'eux. Ces agents, il faut savoir les valoriser. Concernant les policiers municipaux, une part de leur indemnité devient variable, mais il est important de noter que, il convient de souligner que, tant pour les policiers municipaux que pour les agents de nos services relevant du RIFSEEP, nous disposons déjà des moyens, des capacités et des leviers nécessaires pour, si besoin, faire évoluer les parts variables. La municipalité a pleinement le droit de modifier l'IAT aujourd'hui. De plus, elle pourra, le cas échéant, demain, ajuster le pourcentage, bien que des maxima devront être votés. Cependant, il est possible d'avoir des pourcentages individuels différents



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

selon les policiers municipaux, et ce, à la suite des entretiens individuels annuels. En effet, cet outil constitue un levier de management des ressources humaines permettant de distinguer les agents qui accomplissent leurs missions de manière remarquable.

Il existe ainsi un troisième groupe d'agents, qui peuvent voir leurs investissements professionnels réévalués, positivement ou négativement. Il est essentiel, lorsque l'on souhaite valoriser le travail, de disposer de leviers cohérents pour récompenser l'engagement professionnel, mais également pour moduler, en fonction de l'absence ou de la présence d'un agent. Bien entendu, un agent absent conserve son droit à une rémunération, voire à la totalité de son salaire dans certains cas. Toutefois, dans certaines situations, ce droit peut être remis en question, notamment lorsqu'il s'agit des primes.

Je me permets d'entrer directement dans le vif du sujet concernant les primes. En cas d'accident de travail, un agent ne subira aucune retenue. En revanche, en cas de congé de longue durée, il est interdit de lui verser la part variable, celle-ci étant liée à un travail effectif. Les seules évolutions des délibérations proposées aujourd'hui concernent les arrêts maladie ordinaire. Tous les autres cas (accidents de travail, congés maternité, congés de longue durée) demeurent entièrement régis par les textes et la loi, et ne sont donc pas concernés par les évolutions envisagées.

Il est donc important de rappeler que lorsque nous sommes au travail ou, à l'inverse, absents, nous ne pouvons juger de la validité des absences et des arrêts maladie qui nous sont transmis. Cependant, pour la commune, l'absence d'un agent est pénalisante. Si un agent est absent, nous continuons à verser son salaire, ce qui est dû, mais en retour, nous devons demander à d'autres agents de pallier cette absence. Parfois, cela nécessite un remplacement urgent ou une souplesse organisationnelle. Cela exerce une pression sur les services, ce qui peut, dans certains cas, conduire certains agents à subir plus de pression et éventuellement plus d'accidents de travail. Pour la commune, cela constitue un véritable enjeu. À Saint-Mitre-Les-Remparts, nous souhaitons que les agents soient pleinement engagés, qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes et non le minimum, et qu'une distinction soit opérée à cet égard. Nous ne pensons pas qu'il soit dans l'intérêt des agents de la collectivité de maintenir une telle absence de distinction.

Ce soir, ce qui vous est proposé repose sur des critères précis. Le nouveau régime pour la police municipale inclut la mise en place d'une part variable, mensuelle et annuelle, dont bénéficieront les policiers municipaux. L'objectif est d'appliquer ces principes et critères pour le bénéfice des agents. En effet, notre but n'est pas de récupérer le moindre centime, mais d'investir dans l'amélioration des conditions des agents municipaux. Si nous faisons le calcul de tous les dispositifs déployés en 2024, le chapitre 12, celui des rémunérations versées aux agents, s'alourdit évidemment.

Le 1er janvier 2024, 5 points d'indice ont été attribués à tous les agents de la fonction publique territoriale. Cela représente environ 300€ supplémentaires par an et par agent, une bonification acquise chaque année. En juin 2024, nous avons voté une prime pouvoir d'achat, bien que non obligatoire, mais destinée à répondre aux demandes des agents face au contexte d'inflation. Ce soir, nous votons la mise en place d'une prime annuelle, non pas pour récompenser les agents qui accomplissent simplement leur travail, mais pour ceux qui vont au-delà des attentes.

L'objectif est d'élargir suffisamment les critères pour pouvoir appréhender tous les cas de figure. En tant que maire depuis quatre ans et demi, je peux vous assurer que j'ai été témoin de nombreux cas pour lesquels nous ne disposons pas des outils nécessaires pour valoriser comme il se doit les agents. Bien que de temps à autre nous accordions des bonifications d'IFSE, nous n'avons pas mis en place le CIA, ce qui signifiait que nous ne



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

systématisations pas l'analyse annuelle des situations de chaque service et de chaque agent. Aujourd'hui, nous nous engageons à faire cette analyse et à utiliser les leviers disponibles pour mieux servir l'ensemble de nos agents. Cette année de transition, marquée par la mise en place du CIA pour les agents et du nouveau régime pour la police municipale, entraînera probablement certains tâtonnements. Il est possible que, dans les années à venir, nous soyons amenés à ajuster ces critères. Mais pour l'heure, nous les avons définis et ils ont été adoptés à l'unanimité par le CST ce matin. Cela s'inscrit dans une démarche de co-construction, réalisée en collaboration avec les agents municipaux et leurs représentants, en tenant compte de leurs remarques sur plusieurs points. Cette co-construction, en toute responsabilité, nous permet aujourd'hui de vous présenter ces critères. Il nous reste à les mettre en place.

Voilà les principaux éléments que je souhaitais partager avec vous.

Denis BARROERO

Concernant la part variable, elle est clairement critérisée et je n'ai pas d'objection. Cependant, concernant la part fixe, je voudrais soulever un point. Ayant été moi-même longtemps dans la fonction publique, nous avons toujours refusé la part fixe, car c'est une prime et elle ne compte pas dans le départ à la retraite. Les agents devraient bénéficier de points d'indice plutôt que d'indemnités. Naturellement, je ne m'oppose pas à une meilleure indemnisation des agents, mais je m'abstiendrai sur cette question spécifique.

Vincent GOYET

Effectivement, au-delà de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, c'est une revendication des syndicats représentants des fonctionnaires de valoriser le grade et l'échelon, en diminuant la part des primes dans la rémunération et que la partie consacrée aux primes ne soit pas aussi importante qu'elle l'est pour certaines branches. Il y a un certain nombre d'agents pour lesquels la part de prime est modeste, mais un certain nombre d'autres agents pour lesquels elle représente une part importante, et effectivement au moment du départ en retraite, c'est un sujet. Et je pense que, aussi bien ceux qui ont un parcours dans la fonction publique que ceux qui ont un parcours dans le privé, l'ont bien en tête. Mais ici, on ne réécrit pas la loi. En revanche, concernant le dispositif que nous souhaitons appliquer et que nous assumons pour la collectivité, nous souhaitons pouvoir valoriser au maximum l'engagement professionnel. Il y a une différence entre le travail et l'absence de travail. Voilà ce que je souhaitais préciser sur ce point.

Nous allons maintenant poursuivre le débat sur les points suivants. Mais déjà, pour ce point-là, nous avons un peu débordé, mais il est important de prendre le temps de l'expliquer et de le dire. Je rappelle que, sur ce point, nous votons ce dispositif uniquement pour la police municipale, l'ISFE. Ce projet a été voté ce matin à l'unanimité du CST et je le sou mets désormais au vote de votre Assemblée.

Adopté à la Majorité, avec 22 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Délibération n°2024-93 : Personnel - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vincent GOYET

Nous passons désormais au projet numéro 18, concernant la modification du régime indemnitaire, cette fois-ci pour tous les autres services municipaux. Il s'agit donc du RIFSEEP de la commune, avec une délibération qui reprend ces deux mêmes points : la volonté d'instaurer un CIA, qui peut concerner l'ensemble des agents de notre collectivité, et parallèlement, la mise en place concernant l'IFSE, comme pour les policiers municipaux, d'une retenue d'un 1/30e d'IFSE par jour d'absence.

Petite précision dans le corps de la délibération : vous l'aurez vu, ce n'est pas appliqué dès le premier jour. À la demande des représentants du personnel, nous avons indiqué qu'il y a 7 jours de non-ponction en cas d'absence. La retenue s'applique uniquement à partir du 8e jour. Ce n'est pas pour chaque absence ; c'est sur l'ensemble de l'année, car évidemment, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Il y avait un sujet qui a un peu pollué notre débat : c'était au niveau national, le fait que le gouvernement nous avait annoncé qu'il allait vouloir passer à 3 jours de carence dans la fonction publique. Je n'ai pas eu les dernières nouvelles à ce sujet, mais il semble qu'il y ait une motion de censure en cours de dépôt, et il est très probable que, d'ici quelques heures ou jours, nous n'ayons plus de gouvernement et pas de budget. Nous n'allons pas nous lancer dans de grands débats nationaux. Il y avait un certain nombre de mesures inquiétantes pour les finances des collectivités et inquiétantes pour les agents. Donc, peut-être que le rejet du budget va nous arranger, mais à plus long terme, je suis un peu inquiet pour l'état de notre pays, car si nous n'avons pas de budget, cela risque d'être difficile. Là, je vais au-delà de l'enjeu des collectivités. Nous verrons ce qui se passera dans les jours qui viennent.

Donc, voilà, ce projet numéro 18 a pour volonté de permettre à l'ensemble des services municipaux de bénéficier aussi d'un CIA, sur les mêmes critères que les policiers municipaux. Il y aura les mêmes commissions qui vont associer de façon plurielle des élus, des cadres, les représentants du personnel. Nous allons vérifier la validité et la pertinence des critères que nous avons élaborés. Il faut bien un moment qu'on se lance et qu'on voie comment ça fonctionne, pour pouvoir, si besoin, aborder des variations.

En ce qui concerne l'IFSE, et non l'ISFE, effectivement, je comprends tout à fait que pour un certain nombre d'agents, ils auraient préféré que l'on prenne tout le côté positif, et que les retenues en cas d'arrêt maladie ordinaire soient dispensées. Je le comprends parfaitement. Mais il y a un moment où, au regard de tout ce qui est fait en faveur des agents et de la philosophie générale des dispositifs mis en place, nous souhaitons être cohérents, aussi bien pour les policiers municipaux que pour les autres services. Nous proposons quelque chose qui valorise le travail, à une époque où l'on reproche bien souvent à notre société de ne pas valoriser le travail. Nous voulons aussi, ici, qu'on soit engagé dans cette démarche de valorisation du travail et de l'engagement professionnel. Il y a une différence entre le travail et l'absence de travail. Voilà ce que je souhaitais préciser. Nous souhaitons valoriser le travail des agents qui méritent d'être distingués par une prime, tout en mettant en place des outils pour le faire de manière cohérente.

Un agent qui est présent au travail toute l'année ou toute la journée, et un agent qui est absent, doivent être traités différemment. Les collègues qui prennent en charge la charge de travail de facto, en raison de l'absence d'un autre agent, devraient être valorisés. Être au travail n'est pas la même chose que ne pas être au travail. C'est important de faire passer ce message : la valorisation du travail, la reconnaissance de l'engagement professionnel.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Aujourd'hui, je pense que l'engagement d'un certain nombre d'agents n'est pas suffisamment reconnu, et la mise en place de ce CIA nous permettra de mieux valoriser cet engagement.

Nous le faisons dans une volonté de créer une spirale positive. Ce n'est pas contre les agents que nous appliquons ce système, bien que je comprenne que certains puissent être réservés à ce sujet. Cependant, je suis persuadé que ceux qui sont réservés se rendront compte qu'ils peuvent aussi être valorisés à travers le CIA. C'est un ensemble de mesures qui vont dans le sens des agents, y compris pour ceux qui ont le sentiment que des retenues en cas d'arrêt maladie ordinaire sont injustes.

Et c'est l'ensemble de tout ce qui est mis en place pour la commune qu'il faut aujourd'hui considérer. Et au-delà de ces éléments quantitatifs, de ces primes, je tiens aussi à rappeler tout le travail qui a été fait depuis le début du mandat pour petit à petit renforcer l'encadrement de nos agents. En début de mandat, on avait 86% d'agents qui étaient catégorie C, 7% de catégorie B, 7% de catégories A. Et aujourd'hui je n'ai pas les chiffres encore. J'ai demandé au service du personnel de nous transmettre, mais je suis certain, parce que je sais comment nous avons travaillé, que nous avons augmenté notre capacité d'encadrement de manière à apporter davantage d'écoute pour des agents qui ne peuvent pas se retrouver avec des responsabilités sans avoir l'aide technique d'agents correctement formés pour les épauler dans des situations complexes. Donc le renforcement des services municipaux, des capacités d'encadrement, les plans de formation, mais aussi ce sur quoi nous sommes en train de finaliser. Ce sont des revalorisations d'IFSE pour un certain nombre d'agents dans l'ensemble des services, de manière à retrouver une cohérence face à des situations qui sont parfois curieusement proches, mais où on manque d'équité. On a une série de dispositions qui aujourd'hui vont dans le sens des agents, y compris quand certains ont le sentiment qu'on peut leur faire des retenues en cas d'arrêt maladie ordinaire, le reste on n'y touche pas puisque c'est totalement cadré par la loi, nous souhaitons effectivement valoriser le travail, valoriser l'engagement professionnel. Et reconnaître au maximum des situations particulières quand on a des agents qui s'engagent au-delà de ce qu'on peut attendre d'eux dans le cadre de leur stricte fiche de poste. J'insiste vraiment sur ce point-là. Le CIA, c'est vraiment pour valoriser les agents au-delà de leur fiche de poste. Ce n'est pas juste parce qu'on a effectué son travail. C'est parce que dans la façon de le faire, que dans les missions qu'on a remplies, ou dans les conditions particulières qui ont été celles de son travail pendant une année donnée, on est allé au-delà, on a répondu présent, on a été dans le sens du service public aux côtés de la collectivité et en faveur du service rendu à la population. Pardon pour avoir été un peu long, mais ce sont vraiment des sujets importants et je le dis ce soir aussi bien à l'ensemble de cette Assemblée qu'à l'ensemble des agents municipaux et évidemment aussi à l'ensemble de la population à qui on doit des comptes sur notre façon de gérer notre commune.

Stéphane MARLOT

Je voulais juste attirer l'attention de l'assemblée sur une phrase. Cette retenue sur l'IFSE sera appliquée à compter du 8e jour, à hauteur de 1/30e par jour d'absence par année civile. Je suis pointilleux, mais il faudrait absolument rajouter "mensuel" après "1/30e", car je ne voudrais pas qu'il y ait de quiproquo. Nous avons soulevé ce point lors de la préparation de ce conseil, mais je veux vraiment que ce soit précisé, car il pourrait y avoir des problèmes par la suite.

Vincent GOYET

Donc on amende évidemment et on rajoute le mot "mensuel" qui avait été indiqué en préparation.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Adopté à la Majorité, avec 22 voix POUR, et 6 ABSTENTIONS (Denis BARROERO, Béatrice ALIPHAT, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Claudine DE RIVAS, Bernadette BONZOM).

Délibération n°2024-94 : Personnel - Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi à temps complet

Vincent GOYET

On a en matière de personnel, une petite modification du tableau des effectifs avec la création d'un emploi à temps complet. Nous avons un renfort qui arrive pour notre théâtre de la Manare et nous devons créer un poste qui correspond au grade de l'agent qui arrive.

Denis BARROERO

Il s'agit d'un poste qui est fourni, ce n'est pas une création d'un nouvel emploi ?

Vincent GOYET

Dans le service, non, mais on a eu un changement de service d'un agent. Et pour pouvoir compléter le service, puisqu'on a aujourd'hui un service où il y a un agent qui manque, donc on crée le poste qui correspond à l'agent que nous avons recruté, il arrive au 3 février.

Adopté à l'Unanimité

Questions diverses :

Vincent GOYET

L'ordre du jour n'est pas totalement épuisé puisque nous avons reçu de la part de Monsieur BARROERO, une question concernant les nouvelles modalités d'inscription de nos anciens, à la fois pour le repas des anciens et pour le colis de Noël.

Denis BARROERO

Je retire, mon épouse et moi avons eu 2 réponses blessantes et on en reste là.



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Décembre 2024

Vincent GOYET

D'accord ? Très bien. Ecoutez, la question est retirée de l'ordre du jour. L'ordre du jour est épuisé. Je clos la séance et je vous remercie évidemment pour ce long conseil municipal mais qui comptait beaucoup de points importants ce soir.

La séance est levée à 21h00

Le Secrétaire de Séance
Catherine STEKELOROM



Le Maire,
Vincent GOYET

